DEMANDE DE PERSONNES INTÉRESSÉES

Second projet de règlement numéro 197-01-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone RU-335 à même la zone RU-324 pour y permettre uniquement les résidences de tourisme sous la classe d'usage C504

Nous soussignés, demandons que les articles 1 et 2 du second projet de règlement numéro 197-01-2023, qui sont des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire, soient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter par une tenue de registre

NOM, PRÉNOM	ADRESSE			TÉLÉPHONE (pour faciliter la vérification de la qualité de la personne)	ZONE (où l'adresse est située)	QUALITÉ DE PERSONNE RECONNUE: Choisissez						SIGNATURE
(lettres moulées)	NUMÉRO	RUE	CODE POSTAL			Personne domiciliée	Propriétaire unique d'un immeuble	Occupant unique d'un établissement d'entreprise	Copropriétaire indivis d'un immeuble	Cooccupant d'un établissement d'entreprise	Représentant d'une personne morale	

NOTE 1: SEULEMENT LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA ZONE CONCERNÉE ET DE SES ZONES CONTIGUËS PEUVENT FAIRE UNE DEMANDE. PRIÈRE DE CONSULTER LES CARTES CONTENUES À L'AVIS PUBLIC POUR L'IDENTIFICATION DE LA ZONE CONCERNÉE ET DES ZONES CONTIGUËS.

NOTE 2: DANS LE CAS DES COPROPRIÉTAIRES NON DOMICILIÉS, UNE SEULE PERSONNE DOIT ÊTRE NOMMÉE PAR ÉCRIT PAR LA MAJORITÉ DES COPROPRIÉTAIRES POUR LES REPRÉSENTER ET UNE COPIE DE LA PROCURATION DOIT ÊTRE TRANSMISE AU GREFFIER DE LA VILLE.

NOTE 3: SI LE PROPRIÉTAIRE OU L'OCCUPANT EST UNE PERSONNE MORALE (COMPAGNIE, COOPÉRATIVE, OBNL, ETC.), LE SIGNATAIRE DOIT ÊTRE UN ADMINISTRATEUR OU UN EMPLOYÉ DÉSIGNÉ PAR RÉSOLUTION DE CETTE PERSONNE MORALE TRANSMISE À LA VILLE.

NOTE 4: CE DOCUMENT SE VEUT UN MOYEN DE FACILITER LE PROCESSUS DE DEMANDE AU BÉNÉFICE DES CITOYENS. EN CAS DE DIVERGENCE AVEC LA LOI OU L'AVIS PUBLIC, CES DERNIERS DOIVENT PRÉVALOIR SUR LE PRÉSENT DOCUMENT. LES RÈGLES APPLICABLES POUR LA QUALIFICATION DE PERSONNES INTÉRESSÉES OU LA VALIDITÉ D'UNE DEMANDE SONT PRÉCISÉES DANS LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS.

NOTE 5: DATE LIMITE DE REMISE AU GREFFIER DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM: 24 MARS 2023.